

Inscription de la clinique

Le registre national des implants SIRIS pour les prothèses de hanche et de genou ayant été inclus dans le plan de mesure de l'ANQ dès 2012 et ainsi rendu obligatoire, nous vous prions de remplir et de nous retourner le présent formulaire. En le signant, l'hôpital ou la clinique (y compris son personnel et ses médecins agréés) prend les engagements suivants envers la Fondation pour l'assurance de qualité en médecine des implants:

- Inscrire dans SIRIS toutes les implantations primaires et les révisions de prothèses de hanche et de genou effectuées par l'hôpital ou la clinique (la saisie des contrôles est facultative), dans la mesure où le patient et le médecin y consentent.
- Avant toute inscription des patients au registre SIRIS, en guise de mesure d'assurance de qualité, leur préciser l'étendue du traitement et les utilisateurs des données puis obtenir une déclaration de consentement écrite conforme aux principes de la protection des données (modèle ci-joint) et la conserver en lieu sûr.
- Obtenir préalablement de chaque médecin dont les interventions sont inscrites dans SIRIS une déclaration de consentement conforme aux principes de la protection des données (modèle ci-joint) et conserver celle-ci en lieu sûr.

- Engager les personnes responsables des inscriptions dans SIRIS à suivre l'instruction SIRIS gratuite.
- Verser la redevance SIRIS de 20 CHF hors TVA par tige de hanche et par plateau tibial acheté. Les fabricants d'implants annoncent trimestriellement à la Famed les implants livrés aux cliniques. Sur la base de ces informations, une fiduciaire indépendante établit les factures de chacune des cliniques chaque trimestre et en vérifie l'encaissement;
- Assurer la protection des données et notamment prévenir tout accès non autorisé aux données du portail en ligne SIRIS (noms d'utilisateurs, mots de passe) et à l'ensemble des données SIRIS.

De son côté, la Fondation pour l'assurance de qualité en médecine des implants s'est d'ores et déjà engagée à respecter en tout temps les dispositions sur la protection des données ainsi que le règlement des données de l'ANQ (ci-joint) en général et le règlement d'utilisation de SIRIS (ci-joint) en particulier. En signant le présent formulaire, vous confirmez au nom de l'hôpital ou de la clinique que les personnes responsables ont lu le présent formulaire ainsi que les annexes mentionnées et acceptent que ces dispositions s'appliquent dans l'hôpital ou la clinique. Vous trouverez des informations actuelles en tout temps sur www.siris-implant.ch ainsi que dans le dossier d'information SIRIS (ci-joint).

Indications personnelles

Nom de la clinique

Adresse

Personne de contact pour le registre des implants SIRIS (gestionnaire qualité)

Titre, nom, prénom

Fonction

Téléphone

E-mail

Responsable de la clinique orthopédique

Titre, nom, prénom

E-mail

Annexes:

Dossier d'information, déclaration de consentement du patient, déclaration de consentement du médecin, règlement d'utilisation SIRIS, règlement des données ANQ

Indications techniques

Nombre annuel d'impl. de hanche (2011)

Nombre annuel d'implants de genou (2011)

Principal fournisseur des prot. de hanche

Principal fournisseur des prot. de genou

Votre clinique travaille-t-elle déjà avec un système de lecteur GHX ou MC

oui non

Si oui lequel

Représentant (signature juridiquement valable) de l'hôpital ou de la clinique

Nom, prénom, fonction (direction de l'hôpital)

Date, signature

Prière de retourner le présent formulaire rempli et signé à: Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques, Secrétariat ANQ, Weltpoststrasse 5, 3015 Berne